



Mairie de
Gretz-Armainvilliers

Envoyé en préfecture le 19/04/2023

Reçu en préfecture le 19/04/2023

Publié le 21.04.2023

ID : 077-217702158-20230413-02023_035-DE

100

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Conseil municipal du 13 avril 2023

Conseillers en exercice : 29	Conseillers présents : 23	Conseillers absents : 6
Conseillers ayant donné pouvoir : 6	Votants : 29	

Date de la convocation : 6 avril 2023

L'an deux mille vingt trois, le jeudi 13 avril à vingt heures et 5 minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul GARCIA ROBIN, Maire.

Secrétaire de séance : Mme DA SILVA PEREIRA Harmonie

Étaient présents : Mmes - MM. GARCIA ROBIN Jean-Paul, Maire - MONGIN Claude, adjoint au Maire SPRUTTA-BOURGES Nathalie, adjointe au Maire - LENOIR Isabelle, adjointe au Maire - MATHEROT Olivier, adjoint au Maire - MASSON Isabelle, adjointe au Maire - SEVESTE Arnaud, adjoint au Maire - DA SILVA PEREIRA Harmonie, adjointe au Maire - BOURDEILLE Christian - ROUSSEL Mylène - DEVAUCHELLE Marie-Paule - PROD'HOMME Isabelle - BADOZ-GRIFFOND Yvonne - BENOIT Dominique - BOURSIEZ Frédéric - USSEGLIO-VIRETTA Guy- RENAUDET Denis - OFFROY Patrick - BENARD Sandie - HASCOET Alexandre - ALBU Angélique - VACHER Gérard - TRANGOSI Renaud

Formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents avec pouvoirs : M. GIOVANNONI Patrick à M. MONGIN Claude - M.DIGUET Thierry à Mme LENOIR Isabelle - Mme ZUCCOLO Isabelle à Mme DEVAUCHELLE Marie-Paule - Mme LALLEMANT Sylvie à M. BENOIT Dominique - Mme DANSOU Viviane à M. GARCIA ROBIN Jean-Paul - Mme CRISINEL Morgane à M. BOURSIEZ Frédéric

DÉLIBÉRATION N° 02023_035

Révision du montant des attributions de compensation dans le cadre de l'imputation partielle en section d'investissement des charges transférées à la communauté de communes *Les portes briardes, entre villes et forêts* au titre de la compétence zone d'activité économique.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, relatif à la révision libre des montants des attributions de compensation dans le cadre de l'imputation partielle en section d'investissement des charges transférées à la communauté de communes *Les portes briardes, entre villes et forêts* au titre de la compétence zone d'activité économique ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général des impôts et notamment son article 1609 nonies ;

Vu l'arrêté préfectoral ORCL-BCCL-2009 n°179 du 24 novembre 2006 portant création de la Communauté de communes *Les Portes briardes entre villes et forêts* entre les communes de Férolles-Atilly, Gretz-Armainvilliers, Lésigny et Ozoir-la-Ferrière ;

Vu l'arrêté préfectoral DRCL-BCCCL-2012 n°128 en date du 31 octobre 2012 portant extension du périmètre de la Communauté de communes *Les Portes briardes entre villes et forêts* à la commune de Tournan-en-Brie ;

Vu l'arrêté préfectoral 2018/DRCL/BLI/37 en date du 20 avril 2018 portant modification des statuts de la Communauté de communes *Les Portes briardes entre villes et forêts* ;

Vu la délibération n°O59/2014 du Conseil communautaire en date 16 décembre 2014 relative au passage au régime de la fiscalité professionnelle unique ;

Vu le rapport 2022 de la commission locale d'évaluation des charges transférées en date du 19 septembre 2022 relatif à la réévaluation des charges transférées au titre des investissements programmés dans les ZAE transférées sur la base des montants définitifs des travaux engagés ;

Vu la délibération n°02022_68 du 15 novembre 2022 du conseil municipal de la commune de Gretz-Armainvilliers portant adoption du rapport 2022 de la commission locale d'évaluation des charges transférées en date du 19 septembre 2022 ;

Vu la délibération n° 004/2023 du Conseil communautaire de la communauté de communes *Les portes briardes, entre villes et forêts* du 16 mars 2023 relative à la révision libre des attributions de compensations dans le cadre de l'imputation partielle en section d'investissement des charges liées au transfert de la compétence ZAE ;

Considérant que la révision libre des attributions de compensation nécessite des délibérations concordantes de l'EPCI et des communes membres ;

le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Approuve les montants des attributions de compensation suivants :

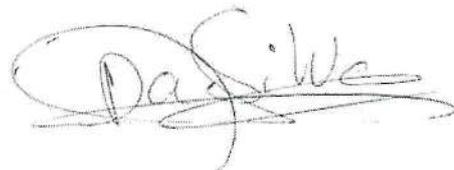
	Attributions de compensation de fonctionnement perçues par les communes	Attributions de compensation d'investissement versées par les communes à la CCPB
Gretz-Armainvilliers	2 179 016,00 euros	49 122,04 euros
Ozoir-la-Ferrière	3 554 637,00 euros	47 363,20 euros
Tournan-en-Brie	1 900 817,00 euros	31 827,29 euros

Autorise Monsieur le Maire à accomplir les formalités éventuellement nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tout document s'y rapportant.

Fait et délibéré en séance, le 13 avril 2023


Le Maire,
Jean-Paul GARCIA ROBIN





Le secrétaire de séance,
Harmonie DA SILVA PEREIRA



Mairie de
Gretz-Armainvilliers

Envoyé en préfecture le 19/04/2023

Reçu en préfecture le 19/04/2023

Publié le 21.04.2023

ID : 077-217702158-20230413-02023_036-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Conseil municipal du 13 avril 2023

Conseillers en exercice : 29	Conseillers présents : 23	Conseillers absents : 6
Conseillers ayant donné pouvoir : 6	Votants : 29	

Date de la convocation : 6 avril 2023

L'an deux mille vingt trois, le jeudi 13 avril à vingt heures et 5 minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul GARCIA ROBIN, Maire.

Secrétaire de séance : Mme DA SILVA PEREIRA Harmonie

Étaient présents : Mmes - MM. GARCIA ROBIN Jean-Paul, Maire - MONGIN Claude, adjoint au Maire SPRUTTA-BOURGES Nathalie, adjointe au Maire - LENOIR Isabelle, adjointe au Maire - MATHEROT Olivier, adjoint au Maire - MASSON Isabelle, adjointe au Maire - SEVESTE Arnaud, adjoint au Maire - DA SILVA PEREIRA Harmonie, adjointe au Maire - BOURDEILLE Christian - ROUSSEL Mylène - DEVAUCHELLE Marie-Paule - PROD'HOMME Isabelle - BADOZ-GRIFFOND Yvonne - BENOIT Dominique - BOURSIEZ Frédéric - USSEGLIO-VIRETTA Guy - RENAUDET Denis - OFFROY Patrick - BENARD Sandie - HASCOET Alexandre - ALBU Angélique - VACHER Gérard - TRANGOSI Renaud

Formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents avec pouvoirs : M. GIOVANNONI Patrick à M. MONGIN Claude - M. DIGUET Thierry à Mme LENOIR Isabelle - Mme ZUCCOLO Isabelle à Mme DEVAUCHELLE Marie-Paule - Mme LALLEMANT Sylvie à M. BENOIT Dominique - Mme DANSOU Viviane à M. GARCIA ROBIN Jean-Paul - Mme CRISINEL Morgane à M. BOURSIEZ Frédéric

DÉLIBÉRATION N° 02023_036 **Vote des impositions à comprendre dans les rôles généraux 2023**

Entendu l'exposé de Monsieur Jean-Paul Garcia Robin, Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2121-29,

Vu l'article 16 de la loi n°2019-1479 de finances pour 2020 lequel prévoit la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales,

Vu le Code Général des Impôts et notamment l'article 1636 B sexies,

Vu la délibération n° 02023_03 du 20 mars 2023 portant débat d'orientation budgétaire 2023 sur la base du rapport d'orientation budgétaire ;

Considérant le débat d'orientation budgétaire tenu lors de la séance du Conseil municipal du 20 mars 2023 ;

Considérant les informations communiquées par les services de l'État ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

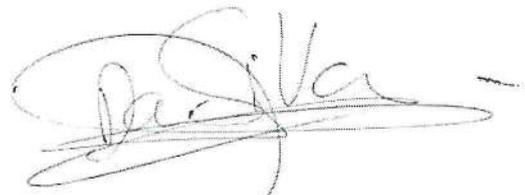
Fixe comme suit les taux d'imposition pour l'année 2023 :

Taxe sur le foncier bâti	36,63%
Taxe sur le foncier non bâti	40,00%
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale	20,13%

Fait et délibéré en séance, le 13 avril 2023



**Le Maire,
Jean-Paul GARCIA ROBIN**



**Le secrétaire de séance,
Harmonie DA SILVA PEREIRA**



Mairie de
Gretz-Armainvilliers

Envoyé en préfecture le 19/04/2023

Reçu en préfecture le 19/04/2023

Publié le 21.04.2023

ID : 077-217702158-20230413-02023_037BP-DE

102

Besoin
d'extraits

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS Conseil municipal du 13 avril 2023

Conseillers en exercice : 29	Conseillers présents : 23	Conseillers absents : 6
Conseillers ayant donné pouvoir : 6	Votants : 29	

Date de la convocation : 6 avril 2023

L'an deux mille vingt trois, le jeudi 13 avril à vingt heures et 5 minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul GARCIA ROBIN, Maire.

Secrétaire de séance : Mme DA SILVA PEREIRA Harmonie

Étaient présents : Mmes - MM. GARCIA ROBIN Jean-Paul, Maire - MONGIN Claude, adjoint au Maire SPRUTTA-BOURGES Nathalie, adjointe au Maire - LENOIR Isabelle, adjointe au Maire - MATHEROT Olivier, adjoint au Maire - MASSON Isabelle, adjointe au Maire - SEVESTE Arnaud, adjoint au Maire - DA SILVA PEREIRA Harmonie, adjointe au Maire - BOURDEILLE Christian - ROUSSEL Mylène - DEVAUCHELLE Marie-Paule - PROD'HOMME Isabelle - BADOZ-GRIFFOND Yvonne - BENOIT Dominique - BOURSIEZ Frédéric - USSEGLIO-VIRETTA Guy- RENAUDET Denis - OFFROY Patrick - BENARD Sandie - HASCOET Alexandre - ALBU Angélique - VACHER Gérard - TRANGOSI Renaud

Formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents avec pouvoirs : M. GIOVANNONI Patrick à M. MONGIN Claude - M. DIGUET Thierry à Mme LENOIR Isabelle - Mme ZUCCOLO Isabelle à Mme DEVAUCHELLE Marie-Paule - Mme LALLEMANT Sylvie à M. BENOIT Dominique - Mme DANSOU Viviane à M. GARCIA ROBIN Jean-Paul - Mme CRISINEL Morgane à M. BOURSIEZ Frédéric

DÉLIBÉRATION N° 02023_037

vote du budget primitif de la commune - Année 2023

Entendu l'exposé de Madame SPRUTTA-BOURGES, adjointe au maire chargée des finances et des transports, relatif au vote du budget primitif de la commune pour l'année 2023.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la délibération n° 02023_03 du 20 mars 2023 portant débat d'orientation budgétaire 2023 sur la base du rapport d'orientation budgétaire ;

Considérant le débat d'orientation budgétaire qui s'est déroulé le 20 mars 2023,

Considérant la note de présentation annexée au budget primitif de la commune ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Adopte le budget primitif de la commune de l'exercice 2023 équilibré en dépenses et en recettes comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
DÉPENSES		
Dépenses réelles :		
011-Charges à caractère général		4 078 031.66
012-Charges de personnel		5 620 281.00
014-Atténuation de produits		640 368.00
65-Autres charges de gestion courante		1 232 149.00
66-Charges financières		110 000.00
67-Charges exceptionnelles		13 500.00
022-Dépenses imprévues		150 000.00
Dépenses d'ordre :		
023-Virement à la section d'investissement		2 724 454.60
042-Opérations d'ordres de transferts entre sections		699 213.74
	TOTAL	15 267 998.00
RECETTES		
Recettes réelles :		
013-Atténuation de charges		40 700.00
70-Produits des services, domaine		667 050.00
73-Impôts et taxes		8 605 882.00
74-Dotations et participations		1 488 082.00
75-Autres produits de gestion courante		118 749.00
76-Produits financiers		2.91
77-Produits exceptionnels		167 400.00
Recettes d'ordre :		
042-Opérations d'ordres de transferts entre sections		22 053.00
002 – EXCEDENT REPORTE N-1		4 158 079.09
	TOTAL	15 267 998.00

SECTION D'INVESTISSEMENT		
DÉPENSES		
Dépenses réelles :		
001-Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		275 562.85
20-Immobilisations incorporelles		551 664.00
20 –Restes à réaliser N-1		73 166.51
204-Subvention d'équipement versée		49 200.00
21-Immobilisations corporelles		4 491 690.87
21 –Restes à réaliser N-1		274 623.77
16-Emprunts et dettes assimilées		724 200.00
Dépenses d'ordre :		
040-Opérations d'ordres de transferts entre sections		22 053.00
	TOTAL	6 462 161.00
RECETTES		
Recettes réelles :		
13-Subventions d'investissement		0
13-Restes à réaliser N-1		288 492.79
16-Emprunts et dettes assimilées		1 900 000.00
10-Dotations, fonds divers, réserves, TLE, FCTVA		349 999.87
1068-Excédent de fonctionnement capitalisé		500 000.00
Recettes d'ordre :		
021-Virement de la section de fonctionnement		2 724 454.60
040-Opérations d'ordres de transferts entre sections		699 213.74
001 – EXCEDENT REPORTE N-1		0
	TOTAL	6 462 161.00

Fait et délibéré en séance, le 13 avril 2023

Le Maire,
Jean-Paul GARCIA ROBIN



Le secrétaire de séance,
Harmonie DA SILVA PEREIRA



Mairie de
Gretz-Armainvilliers

Envoyé en préfecture le 19/04/2023

Reçu en préfecture le 19/04/2023

Publié le 21.04.2023

ID : 077-217702158-20230413-02023_038-DE

103



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS Conseil municipal du 13 avril 2023

Conseillers en exercice : 29	Conseillers présents : 23	Conseillers absents : 6
Conseillers ayant donné pouvoir : 6	Votants : 29	

Date de la convocation : 6 avril 2023

L'an deux mille vingt trois, le jeudi 13 avril à vingt heures et 5 minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul GARCIA ROBIN, Maire.

Secrétaire de séance : Mme DA SILVA PEREIRA Harmonie

Étaient présents : Mmes - MM. GARCIA ROBIN Jean-Paul, Maire - MONGIN Claude, adjoint au Maire - SPRUTTA-BOURGES Nathalie, adjointe au Maire - LENOIR Isabelle, adjointe au Maire - MATHEROT Olivier, adjoint au Maire - MASSON Isabelle, adjointe au Maire - SEVESTE Arnaud, adjoint au Maire - DA SILVA PEREIRA Harmonie, adjointe au Maire - BOURDEILLE Christian - ROUSSEL Mylène - DEVAUCHELLE Marie-Paule - PROD'HOMME Isabelle - BADOZ-GRIFFOND Yvonne - BENOIT Dominique - BOURSIEZ Frédéric - USSEGLIO-VIRETTA Guy - RENAUDET Denis - OFFROY Patrick - BENARD Sandie - HASCOET Alexandre - ALBU Angélique - VACHER Gérard - TRANGOSI Renaud

Formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents avec pouvoirs : M. GIOVANNONI Patrick à M. MONGIN Claude - M. DIGUET Thierry à Mme LENOIR Isabelle - Mme ZUCCOLO Isabelle à Mme DEVAUCHELLE Marie-Paule - Mme LALLEMANT Sylvie à M. BENOIT Dominique - Mme DANSOU Viviane à M. GARCIA ROBIN Jean-Paul - Mme CRISINEL Morgane à M. BOURSIEZ Frédéric

DÉLIBÉRATION N° 02023_038

Vote du budget primitif du service de l'assainissement Année 2023

Entendu l'exposé de Madame SPRUTTA-BOURGES, adjointe au maire chargée des finances et des transports, relatif au vote du budget primitif de la commune pour l'année 2023.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la délibération n° 02022_03 du 20 mars 2023 portant débat d'orientation budgétaire 2023 sur la base du rapport d'orientation budgétaire ;

Considérant le débat d'orientation budgétaire qui s'est déroulé le 20 Mars 2023,

Considérant la note de présentation annexée au budget primitif du service de l'assainissement,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Adopte le budget primitif de la commune de l'exercice 2023 équilibré en dépenses et en recettes comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
DÉPENSES	
Dépenses réelles :	
011 - Charges à caractère général	260 977.03
Dépenses d'ordre :	
023 - Virement à la section d'investissement	
042 - Opérations d'ordre transferts entre sections	119 558.97
TOTAL	380 536.00
RECETTES	
Recettes réelles :	
70 - Produits des services	150 500.31
77 - Produits exceptionnels	6 500.00
Recettes d'ordre :	
042 - Opérations d'ordre transferts entre sections	22 879.00
002 - Résultat reporté	200 656.69
TOTAL	380 536.00

SECTION D'INVESTISSEMENT	
DÉPENSES	
Dépenses réelles :	
20 - Immobilisations incorporelles	100 000.00
21 - Immobilisations corporelles	100 000.00
23 - Immobilisations en cours	894 424.93
Dépenses d'ordre :	
040 - Opérations d'ordre transferts entre sections	22 879.00
TOTAL	1 117 303.93
RECETTES	
Recettes réelles :	
23 - Immobilisations en cours	
27 - Autres immobilisations financières	
Recettes d'ordre :	
021 - Virement de la section d'exploitation	
040 - Opérations d'ordre transferts entre sections	119 558.97
001 - Résultat reporté	997 744.96
TOTAL	1 117 303.93

Fait et délibéré en séance, le 13 avril 2023


Le Maire,
Jean-Paul GARCIA ROBIN




Le secrétaire de séance,
Harmonie DA SILVA PEREIRA



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Conseil municipal du 13 avril 2023

Conseillers en exercice : 29	Conseillers présents : 23	Conseillers absents : 6
Conseillers ayant donné pouvoir : 6	Votants : 29	

Date de la convocation : 6 avril 2023

L'an deux mille vingt trois, le jeudi 13 avril à vingt heures et 5 minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul GARCIA ROBIN, Maire.

Secrétaire de séance : Mme DA SILVA PEREIRA Harmonie

Étaient présents : Mmes - MM. GARCIA ROBIN Jean-Paul, Maire - MONGIN Claude, adjoint au Maire - SPRUTTA-BOURGES Nathalie, adjointe au Maire - LENOIR Isabelle, adjointe au Maire - MATHEROT Olivier, adjoint au Maire - MASSON Isabelle, adjointe au Maire - SEVESTE Arnaud, adjoint au Maire - DA SILVA PEREIRA Harmonie, adjointe au Maire - BOURDEILLE Christian - ROUSSEL Mylène - DEVAUCHELLE Marie-Paule - PROD'HOMME Isabelle - BADOZ-GRIFFOND Yvonne - BENOIT Dominique - BOURSIEZ Frédéric - USSEGLIO-VIRETTA Guy- RENAUDET Denis - OFFROY Patrick - BENARD Sandie - HASCOET Alexandre - ALBU Angélique - VACHER Gérard - TRANGOSI Renaud

Formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents avec pouvoirs : M. GIOVANNONI Patrick à M. MONGIN Claude - M. DIGUET Thierry à Mme LENOIR Isabelle - Mme ZUCCOLO Isabelle à Mme DEVAUCHELLE Marie-Paule - Mme LALLEMANT Sylvie à M. BENOIT Dominique - Mme DANSOU Viviane à M. GARCIA ROBIN Jean-Paul - Mme CRISINEL Morgane à M. BOURSIEZ Frédéric

DÉLIBÉRATION N° 02023_039 Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement - Année 2021

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire relatif au rapport annuel du service public de l'assainissement.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2224-5 et L 1411-3.

Considérant le rapport annuel (service de l'assainissement) pour l'exercice 2021 établi par le délégataire du service, la SUEZ.

Le Conseil Municipal,

Prend acte de la présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement pour l'exercice 2021 ;

Précise que ce rapport et l'avis du conseil municipal feront l'objet d'une publicité dans les conditions prévues par l'article L 1411-13 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait et délibéré en séance, le 13 avril 2023

Le Maire,
Jean-Paul GARCIA ROBIN



Le secrétaire de séance,
Harmonie DA SILVA PEREIRA



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS Conseil municipal du 13 avril 2023

Conseillers en exercice : 29	Conseillers présents : 23	Conseillers absents : 6
Conseillers ayant donné pouvoir : 6	Votants : 29	

Date de la convocation : 6 avril 2023

L'an deux mille vingt trois, le jeudi 13 avril à vingt heures et 5 minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul GARCIA ROBIN, Maire.

Secrétaire de séance : Mme DA SILVA PEREIRA Harmonie

Étaient présents : Mmes - MM. GARCIA ROBIN Jean-Paul, Maire - MONGIN Claude, adjoint au Maire - SPRUTTA-BOURGES Nathalie, adjointe au Maire - LENOIR Isabelle, adjointe au Maire - MATHEROT Olivier, adjoint au Maire - MASSON Isabelle, adjointe au Maire - SEVESTE Arnaud, adjoint au Maire - DA SILVA PEREIRA Harmonie, adjointe au Maire - BOURDEILLE Christian - ROUSSEL Mylène - DEVAUCHELLE Marie-Paule - PROD'HOMME Isabelle - BADOZ-GRIFFOND Yvonne - BENOIT Dominique - BOURSIEZ Frédéric - USSEGLIO-VIRETTA Guy - RENAUDET Denis - OFFROY Patrick - BENARD Sandie - HASCOET Alexandre - ALBU Angélique - VACHER Gérard - TRANGOSI Renaud
Formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents avec pouvoirs : M. GIOVANNONI Patrick à M. MONGIN Claude - M. DIGUET Thierry à Mme LENOIR Isabelle - Mme ZUCCOLO Isabelle à Mme DEVAUCHELLE Marie-Paule - Mme LALLEMANT Sylvie à M. BENOIT Dominique - Mme DANSOU Viviane à M. GARCIA ROBIN Jean-Paul - Mme CRISINEL Morgane à M. BOURSIEZ Frédéric

DÉLIBÉRATION N° 02023_040 Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable du SMIAEP - Année 2021.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire relatif au rapport annuel du service public de l'eau,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2224-5 et L 1411-3.

Considérant le rapport annuel (service de l'eau potable) pour l'exercice 2021 établi par la société SUEZ.

Considérant le rapport du Président du SMIAEP sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable année 2022 au titre de l'année 2021

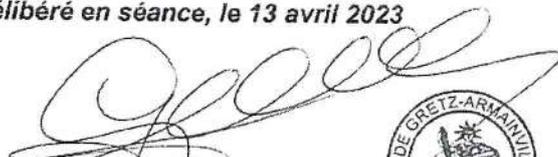
Le Conseil Municipal,

Prend acte du rapport annuel de la SUEZ (service de l'eau potable) pour l'exercice 2021 ;

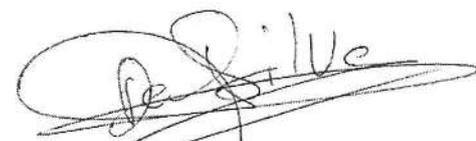
Prend acte de la présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice 2021 ;

Précise que ce rapport et l'avis du conseil municipal feront l'objet d'une publicité dans les conditions prévues par l'article L 1411-13 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait et délibéré en séance, le 13 avril 2023


Le Maire
Jean-Paul GARCIA ROBIN




Le secrétaire de séance,
Harmonie DA SILVA PEREIRA

